



Séance du 27 juin 2023

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 25
Pour : Unanimité

Convocation du : 20 juin 2023
Date d'affichage : 21 juin 2023

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du
Nord le **30 Juin 2023** et publication
du **30 Juin 2023**.

Délibération N° 04-23-32

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ Corinne, M. CROXO Pierre, Mme MICHEL Fabienne, Mme WOLOSZ Angélique, M. FOUQUET Hervé, M. LAGACHE Frédéric, M. VAN MEENEN Laurent, Mme RUBY Valérie, Mme CIESIELSKI Magali, Mme MALECHA Sandrine, M. KOS Arnaud, Mme DELEDICQUE Sylvie, M. FLUET Guillaume, M. LAINE Patrice, M. MERESSE Alain, Mme RIOU Sandrine, Mme TOURNEUR Nathalie, M. SION Fabrice, Mme CLAEYMAN Isabelle, M. QUILLIOT Philippe, Mme DERBAY Savéria.

Absents excusés et représentés: M. CARLIER Jean-Louis, M. BIENKOWSKI Renaud, Mme BAYART Angélique, M ; FILLIERE Patrick.

Absente excusée et non représentée: Mme ROGEZ Mathilde.

Secrétaire de séance: Mme WOLOSZ Angélique

OBJET

TARIFICATION DES SERVICES DU POLE ENFANCE JEUNESSE (P.E.J)

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°03-22-28 du 7 juin 2022, fixant les tarifs du Pôle Enfance Jeunesse à compter du 1^{er} septembre 2022,

Vu l'avis de la commission municipale du Pôle Enfance Jeunesse, réunie le 16 juin 2023,

Sur le rapport de son Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,



- D'appliquer la grille tarifaire, annexée à la présente délibération, à compter du 1^{er} septembre 2023 pour ses services périscolaires, les services extrascolaires étant de compétence intercommunale, et ce, pendant toute la durée de la convention de financement.
- De communiquer à la CAF la nouvelle grille tarifaire

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Nadège BOURGHELLE-KOS.

